



Académie de droit
international
de La Haye

Rapport Annuel
2018





Académie de droit
international
de La Haye

Rapport Annuel
2018

Sommaire

1. Avant-propos du Secrétaire général	8	4. Organisation de l'Académie	28
2. Activités et événements en 2018	12	4.1. Curatorium	29
2.1. Activités académiques régulières	13	4.2. Secrétaire général et Secrétaire générale adjointe aux affaires administratives	30
2.1.1. Cours d'été en droit international public et privé	13	4.3. Conseil d'administration	30
2.1.1.1. Cours généraux et cours spéciaux, séminaires et cours intensifs	13	4.4. Trésorier et gestion financière	30
2.1.1.2. Directions d'études et diplôme	15	4.5. Secrétariat	30
2.1.1.3. Conférences de l'après-midi	16	4.6. Directeur des publications	31
2.1.1.4. Rencontres doctorales de mise en réseau	16	5. Finances	32
2.1.1.5. Programme des ambassades	16	5.1. Bilan financier 2018	33
Chiffres clés des cours d'été	17	5.2. États contributeurs	34
2.1.2. Centre d'étude et de recherche	18	5.3. Donateurs de bourses	34
2.1.3. Programme extérieur	18	6. La bibliothèque du Palais de la Paix	36
2.1.4. Cours avancé de droit international pénal	19		
2.2. Événements	20		
2.2.1. Commémoration du Dr. Boutros Boutros-Ghali	20		
2.2.2. Événement parallèle ("Side Event") aux Nations Unies à New York	21		
3. Publications de l'année 2018	22		
3.1. Le Recueil des cours et la collection des livres de poche	23		
3.2. Le Centre d'étude et de recherche	27		



Rapport Annuel

2018



1. Avant-propos du Secrétaire général

L'Académie est le lieu par excellence où le droit international se discute, se théorise, s'enseigne et s'apprend

Depuis 1923 l'Académie est le lieu par excellence où le droit international se discute, s'explique, se théorise, s'enseigne et s'apprend. Elle est le carrefour, unique au monde, où chaque année des étudiants et jeunes professionnels prometteurs, en provenance de près de 100 pays, convergent pour célébrer leur passion commune du droit international, aussi bien public que privé, en écoutant, discutant, étudiant et engageant des recherches avec des professeurs qui, dans la très grande majorité des cas, les ont précédés sur les chaises du Grand Auditorium, avant d'acquérir l'expérience et la maturité les qualifiant pour, à leur tour, offrir à l'Académie un enseignement de haute volée.

Étudier le droit international est de la plus grande importance, surtout dans les périodes historiques où les repères se perdent

Il est réjouissant de constater, année après année, que les jeunes générations conservent la conviction qu'étudier le droit international est de la plus grande importance, y compris, et d'ailleurs surtout, dans les périodes historiques où les repères se perdent. Chacun voit que le multilatéralisme est décrié ; nombreux sont ceux qui déplorent la remise en question du régionalisme le plus abouti qu'est l'Union européenne ; tous ou presque se lamentent que la diplomatie du rapport de force, de la confrontation et du fait accompli se généralise. Le monde est confus. Mais, et c'est heureux, l'Académie demeure. Son attractivité, confirmée une fois encore en 2018, atteste que les jeunes générations sont pleines de sagesse, voulant comprendre et apprendre le droit international qui à la fois reflète des siècles d'évolution (p.ex. la lente maturation des droits de l'homme) et élabore les cadres



nécessaires au développement et à la préservation de l'humanité (p.ex. le droit de l'espace et le droit de l'environnement), ce qui est fort prometteur pour l'avenir.

C'est d'autant plus remarquable que, ajoutant à la confusion du quotidien, il ne manque pas de beaux esprits pour traduire le droit international en procès, pour l'accabler, affirmer son inexistence en tant que droit, ou pour prédire la fin prochaine d'une discipline qui serait hors-d'âge. Quoi de mieux pour dissuader les jeunes gens de consacrer trois semaines de l'été néerlandais à s'immerger dans le droit international !

Car, en effet, ces critiques peuvent impressionner ; faire douter. D'autant plus que dans certains cénacles elles sont dominantes, s'alimentent les unes les autres pour finalement donner à croire qu'elles reflètent une incontournable réalité. Mais en général, quand on y regarde de près, ce que les commentateurs les plus virulents appellent droit international, et dont ils affirment l'inexistence, l'inutilité, l'injustice, ou dont ils annoncent la faillite, n'est pas le droit international tel qu'il existe et se pratique dans les relations internationales et devant les juridictions internationales. En les caricaturant à peine, les plus dures de ces critiques présentent faussement le droit international comme ayant l'ambition d'apporter le bonheur sur terre, constatent qu'il n'apporte pas le bonheur sur terre, lui reprochent donc son échec,

et l'enterrent comme incapable de tenir ses promesses. Ce genre de démonstration semble heureusement laisser sceptique le plus grand nombre, c'est-à-dire ceux qui choisissent de suivre les cours de l'Académie, puisqu'ils ont bien conscience que le droit international a des ambitions bien plus modestes que celles qu'on lui prête.

D'autres observent plus finement que le droit international n'est pas enseigné de la même manière partout dans le monde, ce qui poserait la question de son caractère véritablement international. De là, et de proche en proche, on pourrait en venir à s'interroger sur la pertinence d'une institution d'enseignement du droit international de stature mondiale comme l'Académie. N'est-il pas préférable d'apprendre le droit international « chez soi », car « chez soi » il ne se comprend pas exactement de la même façon qu'ailleurs et puisqu'on a surtout vocation à l'appliquer « chez soi », pourquoi s'embarasserait-on à en découvrir une version dont on n'aurait pas l'utilité ?

La réponse évidente est que l'Académie n'a pas vocation à concurrencer les universités et écoles de droit nationales, mais bien plutôt à compléter et approfondir leurs enseignements. On admet volontiers que l'enseignement du droit international n'est pas standardisé, et il n'est pas douteux que les approches varient d'un continent à l'autre. Les « écoles » divergent aussi d'une université à l'autre, voire au sein d'une même université. La pratique du droit international par les juridictions nationales est également variable, et l'invocation du droit international devant la Cour suprême des États-Unis n'a sans doute pas toujours grand rapport avec ce qui se dit devant la Cour internationale de Justice. Précisément, l'Académie reflète cette réalité. Au sein de l'Académie aucune exclusive n'est pratiquée. Il n'y a pas de « doctrine » imposée, pas de

pensée interdite, pas de cours qui ne puisse se professer, s'il s'agit de droit international et s'il est professé avec talent et à-propos. Tout au contraire, puisque ce sont des professeurs de tous les continents qui sont invités par le Curatorium à donner leurs meilleurs enseignements à La Haye, les sensibilités et cultures les plus diverses peuvent s'y faire entendre, pour autant qu'il s'agisse de droit international.

Ma conviction, et le comportement des auditeurs qui viennent en nombre à l'Académie le confirme, est que le droit international, et l'Académie qui lui est dédiée, ne sauraient succomber aux doutes les plus en vogue qui viennent d'être évoqués.

Il me reste alors à dire pourquoi dans le Grand Auditorium de l'Académie au Palais de la Paix il est pertinent de consacrer à la discipline des enseignements différents chaque année, et, au-delà, pourquoi c'est utile dans le monde contemporain.

Le droit international n'est ni monolithique, ni dénué d'espaces de débats, d'angles « morts » ou mal éclairés

Sur le premier point, il faut conserver à l'esprit que les cours sont toujours renouvelés parce que le droit international n'est ni monolithique, ni dénué d'espaces de débats, d'angles « morts » ou mal éclairés. Quant aux points de vue, ils sont également multiples. Chacun pourra prétendre interpréter les textes comme il croit qu'il faut les interpréter, même lorsqu'une juridiction aura mis un terme au débat, avec autorité (certes souvent relative) de la chose jugée, liberté académique oblige. Chacun pourra dire que tel article d'une convention est remarquablement écrit, ou au contraire terriblement décevant ; que tel traité est dépassé ou d'une parfaite actualité ; ou que tel arrêt repose sur un raisonnement contestable. La controverse est non seulement utile, elle est souvent souhaitable. D'ailleurs, devant les juges et arbitres internationaux les juristes les plus habiles s'affrontent en soutenant des thèses opposées, au plus grand bénéfice des Juges, à qui sont exposées toutes les dimensions des questions en débat ce qui leur permet de juger en pleine connaissance de cause. Au demeurant, les oppositions sont parfois tout aussi fortes, voire homériques, au sein des cours et tribunaux, les juges et arbitres n'étant évidemment pas



toujours d'accord entre eux. Rien n'empêche par ailleurs un juriste d'entreprendre de repenser les sources du droit international, ou la souveraineté, ou de démontrer que le droit international est impérialiste, qu'il est sexiste, qu'il est non-démocratique, etc... Et qui se plaindrait qu'un autre se lance dans la recherche de solutions aux problèmes nouveaux en se basant sur le droit déjà établi, s'il en ressort avec des résultats féconds ? ou propose une vue générale et articulée à propos d'une question généralement abordée de manière désordonnée, au cas par cas, et en référence à des corps de règles différents qui s'emboîtent mal ? Les cours généraux et spéciaux donnés à l'Académie abordent toutes ces questions, et elles se renouvellent sans cesse ; ils améliorent la compréhension du droit international et le soumettent à de nouveaux éclairages. Ces enseignements ne manquent d'ailleurs pas, loin s'en faut, de dimension critique ne se bornant jamais à la simple description des phénomènes juridiques qu'ils étudient. Tout peut se dire, tout peut s'écrire, dès lors qu'on le fait en juriste et avec talent, comme le font les professeurs invités à donner des cours à l'Académie. Et ce qui en résulte est toujours éclairant et passionnant.

Le droit international est un outil précieux non seulement de pacification des relations internationales, mais aussi de rapprochement entre les nations pour faire face à leurs problèmes communs et donner un cadre aux idéaux qu'elles partagent

Pour quel résultat ? Il est vrai que le droit international n'empêche pas à lui seul la violence entre les nations. La violence militaire, parfois ; la violence économique souvent ; la violence verbale, banalisée par l'avènement de Twitter et autres réseaux sociaux ; toutes ces

violences persistent. Mais le droit international contribue généralement à les atténuer, à les dissuader, et offre un outil précieux non seulement de pacification des relations internationales, mais aussi de rapprochement entre les nations pour faire face à leurs problèmes communs et donner un cadre aux idéaux qu'elles partagent. Le droit international n'apporte pas le bonheur sur terre. Il est moins ambitieux. Mais il est un vecteur évident de progrès. L'enseigner, l'étudier, et apprendre à en maîtriser l'usage, comme cela se fait à l'Académie depuis 1923, et comme cela s'est fait à l'Académie en 2018, n'est pas seulement pertinent. C'est vital.

Remerciements

C'est d'ailleurs sans doute parce qu'elles en sont convaincues que de nombreuses institutions et personnalités ont apporté leur soutien à l'Académie en 2018. La liste complète se trouve dans le présent rapport, et tous les États, toutes les institutions, et toutes les personnalités qui y figurent doivent être chaleureusement remerciés. J'ai le plaisir de le faire, au nom du Curatorium. Parmi nos plus généreux soutiens, je remercie tout particulièrement les Ambassades du Pérou, d'Italie, d'Allemagne, du Chili, et du Japon. J'ai également été heureux de constater que les Ambassades du Koweït et du Qatar se sont jointes au groupe des donateurs.

La participation au financement de bourses d'études permettant aux étudiants de participer à nos sessions doit également être soulignée comme exemplaire. A cet égard, je salue les efforts financiers particulièrement élevés consentis par le gouvernement de la Suisse, par la Fondation STIP, par le Professeur Pieter Jan Kuijper, par SHELL, et par la Municipalité de La Haye.





2. Activités et événements en 2018

2.1. Activités académiques régulières

2.1.1. Cours d'été en droit international public et privé

Les cours d'été ont constitué en 2018 l'activité principale de l'Académie. Ces cours s'adressent à des étudiants ou à des praticiens justifiant de connaissances solides en droit international public ou privé. Ils sont dispensés en anglais ou en français et traduits simultanément dans l'autre langue. Le Curatorium de l'Académie confie ces cours à des universitaires de renom, et à des diplomates et praticiens issus de diverses institutions du monde entier.

2.1.1.1. Cours généraux et cours spéciaux, séminaires et cours intensifs

La session de droit international public s'est tenue du 9 au 27 juillet 2018. Elle a été formellement ouverte par le Secrétaire général, puis par la conférence inaugurale donnée par M. Rodman R. Bundy sur *The Practice of*

International Law. Pendant son cours, l'orateur a non seulement présenté une vue générale de la pratique du droit international, mais également donné des conseils, à partir de sa propre expérience, aux auditeurs souhaitant se consacrer à une carrière dans le domaine du droit international.

Le cours général de droit international public a été donné par le professeur Alain Pellet sur le thème *Le droit international public à la lumière de la pratique – pour une théorie de la réalité*. M. Pellet a présenté une vue générale du droit international sous toutes ses dimensions, mettant en exergue les derniers développements dans ce domaine.

En ce qui concerne les cours spéciaux de droit international public, la grande diversité des sujets ainsi que la manière dont les cours ont été délivrés et le niveau de spécialisation de ceux-ci, ont assuré un programme intéressant pour tous les auditeurs. Les sujets suivants ont été traités : *Droit international et technologie* (prof. Carlos Espósito), *La restitution à leur*

1 | Professeurs et auditeurs des Cours d'été de droit international public 2018



pays d'origine des objets culturels déplacés (prof. Keun-Gwan Lee), *Le droit international africain et la protection des droits de l'individu* (prof. Fatsah Ougergouz), *La réparation dans le contentieux international* (prof. Photini Pazartzis), *Le régime international du climat* (prof. Lavanya Rajamani) et *Les immunités des Etats et des organisations internationales en droit interne* (prof. Dan Sarooshi).

La session de droit international privé s'est tenue du 30 juillet au 17 août 2018. Elle a été formellement ouverte par le Secrétaire général, puis par la conférence inaugurale donnée par le professeur Jean-Michel Jacquet sur *Droit international privé et arbitrage commercial international*.

Le cours général de droit international privé était intitulé cette année : *Le cadre juridique des relations commerciales internationales* et a été donné par le professeur Luca Radicati di Brozolo.

Les cours spéciaux de droit international privé ont traité de sujets très divers, ce qui a été beaucoup apprécié. Les cours donnés par le professeur Marc-Philippe Weller (*La méthode tripartite du droit international privé contemporain*) et par le professeur Louis d'Avout (*L'entreprise et les conflits internationaux de lois*)

ont permis de poser à la fois les bases et les limites des fondements et des techniques du droit international privé. Le professeur Gilles Cuniberti a traité du *Fondement de l'effet des jugements étrangers, alors que Mme la Juge Pamela Wood a discuté de La mise en œuvre extraterritoriale des normes réglementaires*. La professeure Cristina González Beilfuss a traité d'une question de droit de la famille, à savoir *l'Autonomie de la volonté et e droit international de la famille*, alors que le professeur Felix Dasser s'est concentré sur un aspect de l'arbitrage international, soit *La "soft law" dans le cadre de l'arbitrage commercial international*. Et enfin, la professeure Ruth Okediji a fait cours sur *Les pays en voie de développement et le système international de la propriété intellectuelle*.

La liste complète des professeurs et des sujets abordés en 2018 figure sur l'affiche des cours d'été 2018, voir Annexe 1.

Cet été, pour la troisième année consécutive, l'Académie a organisé deux cours spéciaux intensifs, l'un de droit de l'Union européenne et l'autre de droit comparé, exclusivement pour les auditeurs de la période de droit international privé. Le Curatorium considère que ces cours intensifs, d'une durée de six heures chacun, sont particulièrement utiles aux auditeurs de l'Académie

2 | Mme Suzanne Zhou (Australie) reçoit le diplôme de la part du Jury



originaires de pays non européens et qui ne connaissent pas nécessairement les spécificités de l'ordre juridique de l'Union européenne, ainsi qu'aux auditeurs qui souhaitent remettre à niveau leurs connaissances de base en matière de droit comparé.

En 2018, le cours sur les éléments fondamentaux du droit de l'Union européenne fut dispensé en français par Mme Catherine Schneider, Coordinatrice du Centre d'excellence Jean Monnet de l'Université Pierre Mendès France de Grenoble 2. Le cours de droit comparé fut dispensé en anglais par M. Matthias Lehmann, Directeur de l'Institut de droit international privé et comparé de l'Université de Bonn.

2.1.1.2. Directions d'études et diplôme

Outre les cours, les directions d'études sont destinées en particulier aux étudiants de haut niveau qui souhaitent se préparer à l'examen menant au diplôme de l'Académie ou qui souhaitent simplement participer à des séminaires pour approfondir des questions de droit international public ou privé, sans pour autant passer l'examen.

Les directeurs d'études étaient, pour la période de droit international public, MM. Pierre Bodeau-Livinec et Constantinos Salonidis, et pour la période de droit international privé Mme Stéphanie Francq et Dulce Margarida de Jesus Lopes.

L'examen écrit de droit international public s'est tenu le mardi 24 juillet de 14 heures à 19 heures, sur le sujet suivant :

« À cet égard, il convient de souligner que la Cour possède un pouvoir inhérent qui l'autorise à prendre toute mesure voulue, d'une part pour faire en sorte que, si sa compétence au fond est établie, l'exercice de cette compétence ne se révèle pas vain, d'autre part pour assurer le règlement régulier de tous les points en litige ainsi que le respect des « limitations inhérentes à l'exercice de la fonction judiciaire » de la Cour et pour « conserver son caractère judiciaire » (Cameroun septentrional, arrêt, C.I.J. Recueil 1963, p. 29). Un pouvoir inhérent de ce genre, sur la base

duquel la Cour est pleinement habilitée à adopter toute conclusion éventuellement nécessaire aux fins qui viennent d'être indiquées, découle de l'existence même de la Cour, organe judiciaire établi par le consentement des États, et lui est conféré afin que sa fonction judiciaire fondamentale puisse être sauvegardée" (Essais nucléaires (Australie c. France), arrêt, C.I.J. Recueil 1974, pp. 259-260, par. 23). Veuillez commenter l'extrait ci-dessus en vous fondant sur la pratique, sans vous limiter à celle de la CIJ, et la théorie ».

Neuf candidats issus des directions d'études ont passé l'épreuve écrite. Deux d'entre eux ont été admis à l'épreuve orale. A l'issue de cette épreuve, le diplôme a été remis à une candidate : Mme Suzanne Zhou (Australie).

Le Jury était composé du professeur Jean-Marc Thouvenin (Président), du professeur Alain Pellet, du professeur Pierre Bodeau-Livinec, et de Maître Constantinos Salonidis.

L'examen écrit de droit international privé s'est tenu le mardi 15 août de 14 heures à 19 heures, sur le sujet suivant :

« T. Von Mehren, "Choice of Law and the Problem of Justice", Law and Contemporary Problems, Vol. 41, N.º 2, 1977, p. 42: "Celui qui s'attend à atteindre, dans les cas transfrontières, des résultats aussi satisfaisants en termes de justice et d'acceptabilité par les parties que ceux atteints dans les cas purement domestiques, est condamné à la déception". Discutez. »

Six candidats issus des directions d'études ont passé l'épreuve écrite. Deux d'entre eux ont été admis à l'épreuve orale. A l'issue de cette épreuve, aucun candidat n'a reçu le diplôme.

Le Jury était composé des professeurs Jean-Marc Thouvenin (Président), Luca Radicati di Brozolo, Stéphanie Francq et Dulce Margarida de Jesus Lopes.

2.1.1.3. Conférences de l'après-midi

Des conférenciers, choisis parmi de hautes personnalités issues du monde politique, diplomatique ou juridique, universitaires ou praticiens, délivrent au cours des après-midis de certaines semaines des conférences sur des sujets variés de grand intérêt pour les étudiants en ce qu'elles leur apportent souvent des vues différentes ou complémentaires de leurs champs habituels de réflexion.

Les conférences suivantes ont été délivrées pendant la période de droit international public : S.E. Abdulqawi Ahmed Yusuf, Président, Cour internationale de justice : *The Inner Workings of the World Court for the Production of its Decisions* ; S.E. Sergio Gerardo Ugalde Godinez, Ambassadeur du Costa Rica au Royaume des Pays-Bas : *Managing Litigation Before the ICJ* ; S.E. Péter Kovács, Juge à la Cour pénale internationale : *International Criminal Justice Day Lecture* ; M. René Lefeber, Conseiller juridique et Chef de la Division du droit international, Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas : *The Practice of Multilateral Decision-Making* ; Mme Jessica Joly-Hébert et M. Asier Garrido-Muñoz, Référendaires à la Cour internationale de Justice : *Le travail des Juges de la CIJ* ; M. Brooks Daly, Secrétaire général adjoint et Directeur juridique principal de la Cour permanente d'arbitrage : *The Permanent Court of Arbitration* ; M. Philippe Lortie, Premier Secrétaire du Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé : *The Hague Conference on Private International Law* ; M. Marko Oberg, Juriste, Tribunal spécial pour le Liban : *International Criminal Tribunals - an Insider's View*.

Les conférences suivantes ont été délivrées pendant la période de droit international privé : M. Brooks Daly, Secrétaire général adjoint et Directeur juridique principal de la Cour permanente d'arbitrage : *The Permanent Court of Arbitration* ; M. Thomas John, Attaché et Collaborateur juridique principal au Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé : *The Hague Conference on Private International Law* ; Mme Florence Zaoui, Juriste à la Cour internationale de Justice : *The International Court of Justice*.

Pour la liste complète des conférences de l'après-midi données en été 2018, voir l'Annexe 2.

2.1.1.4. Rencontres doctorales de mise en réseau

Les doctorants de divers pays travaillant sur des sujets identiques ou connexes ont la possibilité de se rencontrer régulièrement pendant la session, sous la direction d'un professeur ou d'un praticien désigné spécialement à cet effet. Ces rencontres doctorales permettent aux étudiants d'échanger des idées, des points de vue et de partager différentes façons d'aborder les problèmes liés à leurs sujets de recherche. Ces échanges réciproques peuvent, bien entendu, se poursuivre au-delà de leur séjour à l'Académie.

Les rencontres organisées pendant la période de droit international public ont été dirigées par Mme Freya Baetens, professeure à l'université d'Oslo, tandis que les rencontres de la période de droit international privé ont eu lieu sous la direction de Mme Maja Groff, Collaboratrice juridique sénior à la Conférence de La Haye de droit international privé.

2.1.1.5. Programme des ambassades

De nombreux ambassadeurs ont répondu à la demande de l'Académie de recevoir des groupes d'étudiants pour leur exposer la mission et le rôle d'un ambassadeur, afin de mieux leur faire comprendre les réalités de la vie internationale en leur apportant un complément essentiel aux aspects juridiques étudiés à l'Académie. Les ambassadeurs ont eu l'amabilité d'offrir des rafraîchissements aux étudiants à cette occasion. En 2018, plus de 700 étudiants ont été reçus par 64 ambassades.



CHIFFRES CLÉS DES COURS D'ÉTÉ

Cours, séminaires, conférences

75

heures de cours

36

heures de séminaires

12

conférences de l'après-midi

Programme des ambassades

64

visites

Participants inscrits

652

participants

342

droit international public

310

droit international privé

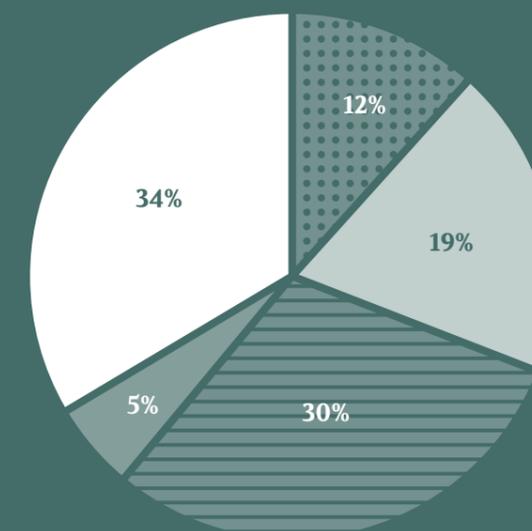
±100

pays différents

107

bourses octroyées

Répartition géographique des auditeurs aux cours d'été 2018



2.1.2. Centre d'étude et de recherche

En 2018, le Centre d'étude et de recherche en droit international et relations internationales s'est tenu sur le thème : « Les inspections internationales ». Comme à l'accoutumée, le Centre s'est tenu directement après les cours d'été, entre le 20 août et le 7 septembre, sous la direction d'un directeur de recherche anglophone et un directeur de recherche francophone : M. Christian J. Tams (section anglophone), professeur à l'Université de Glasgow et Mme Anne-Laure Chaumette (section francophone), Maître de conférences HDR à l'Université Paris-Nanterre.

Le Centre a rassemblé 24 étudiants de haut niveau qui ont mené une recherche individuelle sur un aspect particulier du thème général. Seuls les articles dont le niveau correspond aux critères scientifiques de l'Académie seront publiés, conformément aux évaluations individuelles des directeurs de recherche. Chaque article constitue un chapitre de la publication finale. Pour les participants dont les contributions sont retenues, le Centre constitue une opportunité d'enrichir la liste de leurs travaux en y ajoutant une publication à leur nom – ce qui est particulièrement important pour ceux qui souhaitent poursuivre une carrière académique.

Le programme, décidé librement par les directeurs, était pour le reste constitué par des rencontres collectives au sein du groupe linguistique, par des réunions conjointes entre les groupes linguistiques, des entretiens individuels, une conférence du professeur Stefan Oeter et une visite à l'OIAC. De manière générale, la majorité du temps a été consacrée aux travaux conduits à la bibliothèque du Palais de la Paix.



2.1.3. Programme extérieur

Le programme extérieur est un programme régional qui se tient généralement tous les ans et autant que possible par rotation en Afrique, Asie, et Amérique Latine, à l'invitation de gouvernements étrangers. Ce programme intensif est un moyen pour chaque participant non seulement de développer sa connaissance du droit international dans ses aspects intéressants plus particulièrement la région, mais aussi de construire un réseau d'auditeurs des pays de la zone.

Le programme extérieur est conçu pour une vingtaine de ressortissants de l'État hôte auxquels se joignent une vingtaine d'auditeurs en provenance des pays de la région. Les frais de transport et d'hébergement des participants sont pris en charge. Il n'y a pas de frais d'inscription à ce programme.

Co-organisé par l'Académie et l'Attorney General's Chambers, avec le soutien du Ministry of Law de Singapour, le 43^{ème} programme extérieur s'est déroulé à Singapour du 23 au 30 novembre 2018 et portait sur le thème : « Contemporary Questions of International Economic Law ».

La cérémonie d'ouverture du vendredi 23 novembre fut suivie d'un dîner offert par le pays hôte. Les samedi et dimanche ont permis à la fois d'écouter des conférences centrées sur le pays d'accueil et de visiter certains sites (National Gallery Singapore, Gardens by the Bay).

Du 25 au 30 novembre, les auditeurs ont suivi une semaine complète et intensive de cours-séminaires sur différents thèmes, donnés par des experts juridiques singapouriens et internationaux.

Les cours étaient les suivants : prof. Diane Desierto : *Articulation Between International Trade Law and Other International Law Rules* ; prof. Freya Baetens : *The Articulation between Global, Regional and Local international Trade Rules: Negotiating and Implementing International Trade Rules* ; prof. Nico Schrijver : *Non-Trade and Non-Investment Concerns in International Economic Dispute Settlement* ; prof. Pietro Franzina : *Regulating Transnational Activity of Business Entities: Actors and Processes* ; Mme. Loretta Malintoppi : *Litigating International Investment Disputes*.



Les conférences d'une heure étaient les suivantes : Mme Daphne Hong: *Singapore's Role in International Law* ; Mme. Danielle Yeow : *Mega-Regional Trade Agreements – The Way Forward ?* ; M. Luke Goh : *An Overview of Singapore's Economic Policy* ; prof. Danny Quah : *Trade War ?* ; M. Jansen Calamita, prof. Locknie Hsu and M. Ong Chin Heng : *Investor State Dispute Settlement (ISDS) Reforms* ; prof. Jean-Marc Thouvenin : *Economic Sanctions* ; M. Ong Keng Yong : *ASEAN Economic Integration* ; AMB. Tommy Koh : *An Overview of Singapore's Foreign Policy* ; Le dernier jour, une table ronde sur *Enforcement of Arbitral Awards and Settlement Agreements* a complété le programme. Les panélistes étaient Mme Nathalie Morris-Sharma, Mme Lucy Reed et Mme Koh Swee Yen.

Pour la liste complète des cours et des conférences, voir l'Annexe 3.

Les participants sélectionnés venaient de Singapour et des pays de l'ASEAN (Brunei, Philippines, Viet Nam, Laos, Cambodge, Myanmar, Indonésie, Thaïlande). Ils ont apprécié le programme notamment pour sa densité juridique et les thèmes des cours.

La semaine s'est conclue par la cérémonie de clôture et la remise des certificats d'assiduité par le Secrétaire général de l'Académie.

3 | Les professeurs et chercheurs du Centre d'étude et de recherche 2018

4 | Les professeurs et participants au Programme extérieur 2018 chez Gardens by the Bay

2.1.4. Cours avancé de droit international pénal

L'Académie a tenu son quatrième Cours avancé de droit international pénal du 12 au 16 novembre 2018. L'environnement unique et la riche expérience de La Haye en droit international ont permis au cours d'offrir une compréhension approfondie, une discussion et une formation théorique et pratique en matière de droit international pénal. Le cours était axé sur le thème de *International Criminal Law in an Age of Innovation : New Technologies and Changing Enforcement Strategies*. Le professeur Carsten Stahn, du Grotius Centre for International Legal Studies de l'Université de Leyde, a de nouveau été le coordinateur scientifique du cours.

Le programme a commencé par une discussion de l'état actuel et des défis de la lutte contre la cyber-criminalité. Il a examiné ensuite les nouvelles tendances et nouveaux défis en matière de contrôle et d'investigation des crimes internationaux par les nouvelles technologies, y compris les défis relatifs aux preuves. Il a comporté une discussion de l'interaction entre les mécanismes institutionnels dans le contexte syrien. Enfin, il a passé en revue les tendances et évolutions en matière d'entraide et de coopération judiciaires.

Le cours a réuni 33 participants de toutes les régions du monde, pour la plupart des professionnels (p.ex. HCDH, Eurojust, Interpol, juges nationaux, procureurs, avocats de la défense, ONGs, conseillers) et des enseignants se focalisant particulièrement sur le crime international, ce qui a apporté un haut niveau d'expertise et facilité les interactions avec les professeurs et entre les participants. L'Académie a invité des diplomates de certaines ambassades à assister au cours.

Parmi les professeurs figuraient certains des experts et professionnels les plus réputés dans le domaine, y compris M. David Kaye, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression ; Mme Alexa Koenig, Executive Director, Berkeley Human Rights Centre ; Mme Michelle Jarvis, Deputy Head, International, Impartial and Independent Mechanism on Syria ; M. Mark Pieth, Université de Bâle ; M. Theodore Christakis, Université Grenoble Alpes, IUF, Conseil numérique français ; M. William Wiley, Directeur, Commission Internationale pour la Justice et la responsabilité, et Bellingcat.

2.2. Événements

2.2.1. Commémoration du Dr. Boutros Boutros-Ghali

Le 21 juin 2018, l'Académie de droit international de La Haye a été le cadre approprié d'une réunion entre amis, dignitaires, collègues et anciens étudiants du Dr. Boutros Boutros-Ghali, qui fut membre du Curatorium de l'Académie pendant plus de 30 ans, Académie dont il a été le président pendant plus de 15 ans, dans une célébration informelle de sa vie et de son héritage.

Des hôtes du monde entier, de toutes sortes de milieux et âges se sont réunis dans le bel Auditorium pour se remémorer et célébrer la vie extraordinaire du fameux politicien et diplomate égyptien qui fut pendant un temps secrétaire général des Nations Unies, en présence de Mme Leïa Boutros-Ghali.

Parmi les orateurs figuraient, au nom de l'état égyptien : S.E. M. Mohammed Fayek, Président du Conseil égyptien pour les droits de l'homme et ancien étudiant du Dr. Boutros-Ghali ; S.E. M. Ahmed Farouk, Ministre assistant aux affaires juridiques et enfin S.E. M. Amgad Abdel Ghaffar, Ambassadeur d'Egypte aux Pays-Bas.

Mme Saskia Bruines, Maire adjointe de La Haye et Conseillère municipale à l'éducation, l'économie de la connaissance et aux affaires internationales, manifesta le grand impact du Dr. Boutros-Ghali sur le développement de la ville de La Haye et sa réputation en tant que Capitale de la Paix et de la Justice.

D'autres orateurs, au nom de l'Académie de droit international de La Haye, étaient S.E. Mme. Xue Hanqin, Vice-Présidente de la Cour internationale de Justice et ancien membre du Curatorium, qui a étroitement

coopéré avec le Dr. Boutros-Ghali et qui conservait de nombreux souvenirs chaleureux de lui ; la professeure Geneviève Bastid-Burdeau, ancienne Secrétaire générale, qui relatait sa première rencontre avec lui et les nombreuses années d'amitié personnelle avec la famille. Elle évoqua, tout comme le fit plus tard le professeur Yves Daudet, Président du Curatorium et également ancien Secrétaire général de l'Académie, les années de travail sous son autorité et les multiples facettes de la personnalité si attachante de ce grand homme. Comme dernier orateur officiel le Dr. Bernard Bot, ancien Ministre néerlandais des affaires étrangères et président de la Fondation Carnegie, partagea également son expérience avec le Dr. Boutros-Ghali, après quoi le professeur Daudet donna la parole à quiconque dans l'audience souhaitait encore dire un mot.

Ce fut l'occasion pour M. Stéphane Lopez, représentant permanent de l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) auprès de l'Union Européenne, de parler de façon éloquente de l'apport qu'a signifié Boutros-Ghali au rôle continu de l'OIF dans la promotion de la communication au lieu du conflit, et de son admiration pour l'homme qu'a été Boutros-Ghali.

L'après-midi fut conclue avec une réception offerte par la municipalité de La Haye dans le hall principal de l'Académie où l'on échangea bon nombre d'autres histoires, de souvenirs et de projets d'avenir.

2.2.2. Événement parallèle (« Side Event ») aux Nations Unies à New York

L'Académie de La Haye a organisé un événement parallèle (« side event ») pendant la semaine de droit international au cours de la 73^{ème} session de l'Assemblée Générale des Nations Unies. Ainsi, le 24 octobre 2018, Journée des Nations Unies, une table ronde a été organisée sur le thème de *The Making of a Judgment by the International*

Court of Justice. Les débats ont été animés par le professeur Jean-Marc Thouvenin. Les participants à la table ronde furent S.E. M. Peter Tomka, ancien Président de la Cour et membre du Curatorium, et S.E. M. Yves Daudet, Juge *ad hoc* et Président du Curatorium.

M. Tomka s'est focalisé sur ce qui est peut-être la partie la plus importante du travail de la Cour, à savoir le processus de délibération, qui conduit à l'élaboration et à l'adoption des arrêts et avis consultatifs de la Cour.

Le Président du Curatorium, M. Daudet, qui a siégé comme Juge *ad hoc* dans plusieurs affaires devant la Cour, a expliqué le rôle du Juge *ad hoc* dans ce processus. Il a constaté une certaine tendance actuelle des Etats de désigner des ressortissants étrangers et non de leur propre nationalité. Leur choix porte souvent sur d'anciens membres de la Cour, dont la connaissance de cette institution peut sans aucun doute rendre leur rôle plus efficace. M. Daudet a discuté du rôle du Juge *ad hoc*, qui est par hypothèse différent de celui des membres de la Cour, celle-ci n'ayant aucun besoin d'un seizième membre.

Comme le processus de délibération est entouré de mystère, les discussions étant et devant rester confidentielles, les auditeurs ont beaucoup apprécié cette occasion d'approfondir leurs connaissances relatives à la mécanique intérieure de la CIJ. Plusieurs questions ont été posées aux orateurs.

Plus de 100 juristes et diplomates d'États membres des Nations Unies ont participé à l'événement, pour lequel l'Académie a reçu le généreux soutien des Missions Permanentes aux Nations Unies du Brésil, de la France, du Gabon, du Mexique et de Singapour, ainsi que des Gouvernements des Pays Bas et d'Andorre.



5



6



7



8

5 | Orateurs à la commémoration du Dr. Boutros Boutros-Ghali

6 | Orateurs à la commémoration du Dr. Boutros Boutros-Ghali

7 | Mme Leïa Boutros-Ghali et M. Stéphane Lopez

8 | Side Event aux Nations Unies

3. Publications

En 2018, l'Académie a édité les publications mentionnées ci-dessous, qui sont distribuées par les Editions Brill (<http://www.brill.com>).

3.1. Le Recueil des cours et la collection des livres de poche

Les volumes suivants du Recueil des cours ont été publiés en 2018 :

Tome 387

Yves Lequette, Les mutations du droit international privé: vers un changement de paradigme? (Cours général)



Au sens de la philosophie des sciences, le mot "paradigme" est généralement utilisé pour désigner, au sein d'une discipline, un bloc d'idées, qui la fondent et est reçu par ceux qui la pratiquent. En utilisant l'expression "changement de paradigme", Yves Lequette constate que nous assistons à un bouleversement des idées qui, en droit international privé, conduit à un changement de modèle, à une sorte de révolution scientifique. L'auteur présente une analyse du paradigme conflictuel, expose l'impossibilité de son parachèvement et sa remise en cause. Il discute de la manière de remédier à ce paradigme et des deux facteurs essentiels du changement, qui est à l'origine d'un nouveau paradigme: la mondialisation et la fondamentalisation. Ce nouveau paradigme est ensuite analysé en se concentrant sur ses deux composantes: le rôle de la volonté et la méthode de reconnaissance des situations. Enfin, l'auteur procède à l'analyse critique du nouveau paradigme et examine dans quelle mesure il est susceptible de répondre aux objectifs traditionnels du droit international privé.

Tome 388

Michael Joachim Bonell, The Law Governing International Commercial Contracts : Hard Law versus Soft Law (Conférence inaugurale)



L'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT) a été le premier à tenter de « codifier » la partie générale du droit international des contrats. Dans ce cours, Michael Joachim Bonell présente d'abord une brève description des principes d'UNIDROIT. L'auteur se concentre ensuite sur les trois manières les plus pertinentes, au moins dans ce contexte, dans lequel les principes sont utilisés dans la pratique. Ce sont les règles de droit international régissant les contrats, le moyen d'interprétation et de complément le droit international et le moyen d'interprétation et de complément le droit national. Les Principes d'UNIDROIT, élaborés par un groupe d'experts indépendants de tous les principaux systèmes juridiques et les régions géopolitiques du monde, a représenté sur une codification privée ou une « reformulation » du droit international des contrats. L'auteur commente également le rôle de l'application de la loi dans le contexte des contrats commerciaux internationaux.

Burkhard Hess, The Private-Public Divide in International Dispute Resolution (Cours spécial)



Presque tous les systèmes juridiques connaissent la distinction entre le droit privé et le droit public. Cette distinction se retrouve principalement dans les systèmes de droit continental, mais elle n'est pas inconnue dans le monde de la common law. Dans ce cours, Burkhard Hess se concentre sur le différend entre le secteur public et le secteur privé. L'auteur explique que les deux domaines du droit international public et le droit international privé peuvent (et devraient) jouer un rôle complémentaire dans le règlement des différends internationaux. Il décrit la portée croissante des facilités de règlement des différends de droit privé dans les plates-formes croissantes d'échanges globalisés. L'auteur explique les développements considérables qui se produisent encore en droit international depuis le début du XXe siècle. Il examine les modifications réglementaires en matière de règlement des différends dans des contextes transfrontaliers et véritablement internationaux. L'auteur discute également de l'arbitrage comme d'un processus de règlement des différends privé.

Tome 389

Horatia Muir Watt, Discours sur les méthodes du droit international privé (des formes juridiques de l'inter-altérité) ; (Cours général)



Le choix de la méthode par laquelle le droit international privé organise la rencontre du droit local avec l'extranéité renvoie à un arrière-plan invisible. Dans ce cours, Horatia Muir Watt propose une analyse destinée à mieux faire comprendre les enjeux plus profonds, souvent inconscients, des choix d'ordre méthodologique. Elle divise le cours en trois parties. La première partie regroupe les choix méthodologiques qui correspondent au modèle de partitionnement et sont composées pour l'essentiel de l'étude d'exemples, empruntés à des contextes nationaux ou internationaux. Dans la deuxième partie du cours, l'auteur concerne les expressions méthodologiques du modèle libéral. En droit international privé, il s'agit

de l'approche présentée comme dominante, qui s'est affirmée au milieu du dernier siècle sur les ailes de la libéralisation des frontières en Europe occidentale. L'auteur consacre la troisième partie, la plus prospective, au pluralisme juridique et aux modes de raisonnement qui l'accompagnent.

Tome 390

Alan Scott Rau, The Allocation of Power between Arbitral Tribunals and State Courts (Cours spécial)



Il est entendu que la « compétence » d'un tribunal arbitral repose sur le consentement des parties à se soumettre à une décision arbitrale exécutoire. Dans ce cours, Alan Scott Rau traite de la question ultime qui traverse notre droit de l'arbitrage, qui est la répartition de la responsabilité entre les cours d'État et les tribunaux arbitraux. Chaque régime moderne d'arbitrage prend la séparabilité, ou l'indépendance ou l'autonomie, de l'accord d'arbitrer comme la première pierre de la structure entière. Il est possible de caractériser à peu près toutes les objections concevables à l'arbitrage comme impliquant la « compétence » des arbitres - en ce sens qu'il peut être possible de questionner la présence du « consentement » à se soumettre au processus. L'attention aux attentes des parties est essentielle à la mesure de l'arbitrage des tribunaux. Le cours explore si cet exercice d'autonomie s'étend au fondement juridique même de la convention d'arbitrage elle-même.

Tome 391

Antônio Augusto Cançado Trindade, Les tribunaux internationaux et leur mission commune de réalisation de la justice : développements, état actuel et perspectives (Conférence spéciale)



Dans cette conférence spéciale, le juge Cançado Trindade évoque ce qu'il appelle "la préhistoire des tribunaux internationaux" puis leur développement contemporain. Tirant les leçons des expériences passées, l'auteur

envisage également la justice internationale au-delà de sa seule dimension inter-étatique. Il analyse ensuite successivement l'élargissement de la juridiction internationale et ce qui peut être attendu de l'élargissement de la juridiction consultative. Il consacre la suite de son propos à l'importance des principes généraux du droit, ainsi qu'aux interactions entre le droit international et le droit interne, qui témoignent de l'unité du droit. Pour conclure, le juge Cançado Trindade identifie les défis et perspectives d'avenir.

Fernando M. Mariño Menéndez, The Prohibition of Torture in Public International Law (Cours spécial)



Dans ce cours, Fernando M. Mariño Menéndez présente une étude sur l'interdiction de la torture et les normes internationales fondées sur les obligations imposées par le droit international de prévenir, enquêter et punir la torture et les mauvais traitements (IT). L'acte de torture a une « double dimension » en droit : proscrit en tant qu'acte internationalement illicite par l'État, il est classé comme un délit grave d'ordre individuelle « aggravé » en droit interne. L'auteur discute le principe de non-refoulement, qui constitue une norme de droit international général comme il s'applique erga omnes. En vertu de l'interdiction de la torture et de et les mauvais traitements, les États-Unis ont l'obligation de prévenir la pratique de la torture et des mauvais traitements dans leur droit interne et, le cas échéant, d'exercer leur compétence pour engager une procédure, condamner les responsables de tels actes et remède tout préjudice causé illégalement. L'auteur souligne également quelques questions de responsabilité internationale en violations du droit international sur l'interdiction de la torture.

Christophe Swinarski, Effets pour l'individu des régimes de protection de droit international (Cours spécial)



L'auteur présente un aperçu des synergies entre le droit international humanitaire et le droit international des droits de l'homme, et discute du concept de protection

en droit international. Il traite de la présence normative de la personne humaine en droit international et recherche la confirmation dans les modalités de la présence de la personne humaine dans des actes constitutifs de la structure normative internationale. L'auteur fournit des informations sur la clause de Martens, qui a subi de profondes transformations au cours des dernières années. Il esquisse les contours de la souveraineté dans les métamorphoses suite de l'humanisation et prend en compte les défis sémantiques que la protection de l'individu a mis devant l'ensemble du droit international et les nécessités de s'adapter à la nouvelle situation.

Jean-Pierre Cot, L'éthique du procès International (Conférence inaugurale)



Dans cette conférence, Jean-Pierre Cot examine la question de l'éthique du procès international à la fois du point de vue des Juges et du point de vue des parties.

Tome 392

Fabián Novak, The System of Reparations in the Jurisprudence of the Inter-American Court of Human Rights (Cours spécial)



La Cour interaméricaine des droits de l'homme a une compétence contentieuse et une compétence consultative. Dans ce cours, Fabián Novak présente d'abord un aperçu général de la Cour, en retraçant ses origines à l'idée formée lors de la Conférence interaméricaine sur les problèmes de la guerre et de la paix, tenue à Chapultepec en février 1945. L'auteur discute des aspects généraux de la réparation en droit international dans le contexte de l'obligation de réparation, un principe fondamental, de l'État dans lequel l'infraction a été commise. Il discute des trois formes principales de réparation qui peuvent être utilisées isolément ou en combinaison : la restitution, la satisfaction et la compensation. L'auteur parle de l'influence des jugements de la Cour interaméricaine sur le droit interne des États-Unis. La Cour pénale

internationale (CPI) a adopté certaines normes de la Cour interaméricaine, telles que les notions de souffrance émotionnelle et physique. Ces exemples montrent l'influence positive de la Cour interaméricaine sur la CPI.

Georg Nolte, Treaties and their Practice – Symptoms of their Rise or Decline (Cours spécial)



Les traités sont des textes légaux contraignants et naissent d'un processus politique et juridique. Dans ce cours, Georg Nolte décrit le développement de certains traités importants du point de vue de leur pratique avec le but d'explorer le sens de différentes formes de pratique pour la vie des traités et leur interprétation. L'auteur décrit les principaux traités de paix antérieurs à la Charte des Nations Unies et aborde la question de la sécurité collective dans le cadre de la Charte. Il parle des traités relatifs aux droits de l'homme, des accords de l'OMC et des traités d'investissement, ainsi que des traités relatifs à l'environnement et de leurs pratiques respectives. On trouvera ci-après un aperçu de l'interprétation des traités selon leur pratique, avant une conclusion couvrant certaines observations comparatives de l'auteur.

Tome 393

Carmen Tiburcio, The Current Practice of International Co-Operation in Civil Matters (Cours spécial)



La coopération internationale, ainsi que la détermination de la législation applicable et de la juridiction, sont les trois principaux objets d'étude du droit international privé. Dans ce cours, Carmen Tiburcio donne d'abord une brève introduction sur la coopération et le droit international privé, et explore les paramètres de la coopération internationale. Elle définit la coopération et analyse sa pertinence et les situations où elle est requise. L'auteur insiste sur la nécessité d'une coopération entre les États et retrace l'histoire de la coopération en matière non pénale, le monde antique. Les principes de base de

la coopération en matière civile sont la souveraineté, la proximité, la réciprocité et la politique publique. L'auteur parle du rôle des parties privées, car l'individu devrait être la considération finale de toute loi, y compris le droit international. Elle examine s'il existe une obligation de coopération et s'il est besoin d'une autorisation statutaire. L'auteur aborde également la question de la langue dans la coopération internationale.

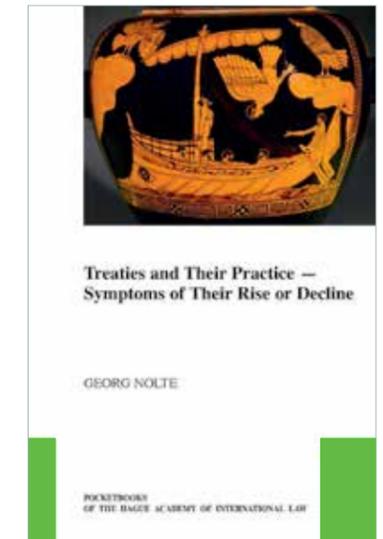
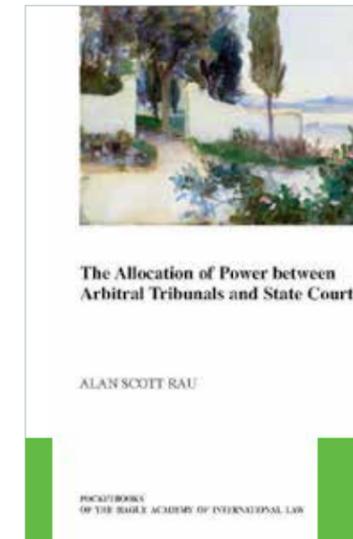
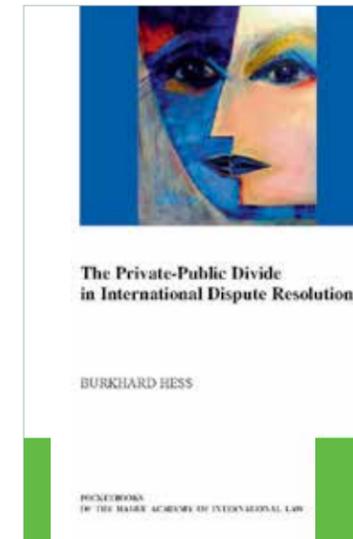
Jaime Ruiz de Santiago, Aspects juridiques des mouvements forcés de personnes (Cours spécial)



A partir du XIXe siècle, ces mouvements migratoires humains ont atteint des proportions très considérables. Le phénomène des migrations doit son importance non seulement à son augmentation croissante, sinon aussi à l'importance qu'elle prend dans le droit international. Dans ce cours, Jaime Ruiz De Santiago consiste à approfondir quelques caractéristiques de ces mouvements migratoires, présenter les conséquences qu'ils ont eus au niveau du droit international. L'auteur expose certains traits qu'a présentés la protection internationale des réfugiés au sein de la société internationale organisée. Il précise comment se présentent les différents mouvements forcés de personnes. Il peut s'agir de mouvements de réfugiés, de mouvements de personnes déplacées dans leur propre pays d'origine, de mouvements migratoires causés pour des raisons économiques et de mouvements d'esclaves et de victimes de la traite des êtres humains. Le phénomène de la migration croissante représente une opportunité qui se présente et qui souligne une exigence de conscience juridique internationale.

Les livres de poche suivants ont été publiés en 2018 :

- Burkhard Hess, *The Private-Public Divide in International Dispute Resolution* (Cours spécial)
- Alan Scott Rau, *The Allocation of Power between Arbitral Tribunals and State Courts* (Cours spécial)
- Georg Nolte, *Treaties and their Practice – Symptoms of their Rise or Decline* (Cours spécial)



3.2. Le Centre d'étude et de recherche

Le volume suivant résultant des travaux du Centre a été publié en 2018 :

- *Le concept de citoyenneté en droit international*, publié sous la direction de Jean-Denis Mouton et Péter Kovács





4. Organisation de l'Académie

4.1. Curatorium

Le Curatorium est chargé de la gestion scientifique de l'Académie. Il détermine la politique et les activités de l'Académie, établit le programme annuel, choisit les conférenciers parmi les membres les plus compétents des Universités et les praticiens du droit international les plus en vue. Les membres du Curatorium se réunissent généralement deux fois par an.

Pour mener à bien sa mission, le Curatorium est lui-même composé d'experts juridiques renommés appartenant à diverses régions du monde, assurant ainsi une juste répartition géographique de ses membres.

En 2018, le Curatorium était constitué des dix-huit membres suivants : le professeur Yves Daudet, Président (France), le Dr. Beat Hess, Vice-Président (Suisse), le Juge Mohamed Bennouna (Maroc), la professeure Katharina Boele-Woelki (Allemagne), le Juge Antônio A. Cançado Trindade (Brésil), la professeure Hilary Charlesworth (Australie), le professeur Diego P. Fernández Arroyo (Argentine), la professeure Maarit Jäntherä-Jareborg (Suède), le professeur Bing Bing Jia (Chine), le professeur Maurice Kamto (Cameroun), le professeur Djamchid Momtaz (Iran), la professeure Yuko Nishitani (Japon), l'ancien Juge Raymond Ranjeva (Madagascar), le professeur Nico J. Schrijver (Pays-Bas), le Juge Linos-Alexandre Sicilianos (Grèce), le Juge Peter Tomka (Slovaquie), le professeur Tullio Treves (Italie), et M. Peter D. Trooboff (États-Unis).



9 | Les membres du Curatorium

4.2. Secrétaire général et Secrétaire générale adjointe aux affaires administratives

Le Secrétaire général de l'Académie, qui est toujours un professeur de droit international, est chargé des questions d'ordre académique et de recherche scientifique, et représente le Curatorium sur tous ces aspects vis-à-vis des autres institutions. Il a pour tâche de mettre en œuvre les décisions prises par le Curatorium et peut également lui faire des propositions. Le Secrétaire général est nommé par le Curatorium.

Le 1er janvier 2017, un nouveau Secrétaire général, M. Jean-Marc Thouvenin, professeur à l'Université de Paris Nanterre, est entré en fonction. Il est assisté par la Secrétaire générale adjointe aux affaires administratives, Mme Monique Legerman, qui est également à la tête du Secrétariat de l'Académie.



4.3. Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est en charge des aspects pratiques et de la gestion des finances de l'Académie. Il est traditionnellement constitué de ressortissants néerlandais. En 2018, le Président du conseil était Dr. Bernard R. Bot, ancien Ministre des Affaires étrangères des Pays-Bas. En outre, le Conseil se composait de six autres membres en 2018 : le Baron Diederik C. van Wassenaeer, M. Frank A. M. Majoor, le Dr. Elisabeth M. Wesseling-van Gent, M. Wiet (L.W.L.) de Bruijn, le Dr. Marinke Steenhuis et M. Joost van Lanschot.

4.4. Trésorier et gestion financière

Le Conseil d'administration désigne le Trésorier de l'Académie. Ce poste est actuellement occupé par M. Erik de Baedts, Directeur général de la Fondation Carnegie aux Pays-Bas, pour une durée de 5 ans. Le Trésorier est en charge des finances de l'Académie et de la gestion du personnel du Secrétariat. Il met en œuvre les décisions du conseil ainsi que les décisions du Curatorium lorsque celles-ci ont une incidence financière. Le Trésorier est assisté par Mme Andrea Möller-Kramer, Cheffe du département financier de l'Académie.

4.5. Secrétariat

Sous l'autorité de la Secrétaire générale adjointe aux affaires administratives, le Secrétariat est en charge des tâches administratives quotidiennes de l'Académie et des aspects pratiques de l'organisation de ses activités. En 2018 il était composé de quatre membres : Mme Anna Vasilyeva, Responsable des affaires générales, Mme Sabrienna van Rijn, Responsable des affaires générales, Mme Daphné Tengbergen, Responsable des inscriptions et affaires générales et Mme Vanina Guenier, Responsable des inscriptions et affaires générales.

4.6. Directeur des publications

La majorité des activités scientifiques de l'Académie fait l'objet de publications spécifiques. La plus célèbre est le Recueil des cours de l'Académie, qui reprend tous les cours d'été donnés à l'Académie depuis 1923. Outre la version papier, la collection complète existe également sous forme électronique.

Depuis 2008, certains cours publiés dans le Recueil font également l'objet d'une édition en livres de poche, existant aussi sous la forme d'e-books.

Afin de rationaliser la production des publications, l'Académie a nommé une Directrice des publications. Ce poste est actuellement occupé par Mme Simone Cartier. La distribution et la commercialisation des publications sont effectuées par Brill Publishers.



10 | Mme Monique Legerman et le prof. Jean-Marc Thouvenin

11 | Personnel du Secrétariat et assistants de l'été 2018



5. Finances

5.1. Bilan financier 2018

Les revenus de l'Académie sont majoritairement constitués des frais d'inscription des participants aux différents programmes. Viennent s'ajouter à ces frais d'inscription les revenus provenant de la vente des publications et plus particulièrement de celle du Recueil des cours, qui constitue un soutien important aux activités de l'Académie.

Les dons des États, institutions, fondations et personnes privées ont toujours été d'une importance cruciale pour l'Académie.

L'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies attire régulièrement l'attention des États membres et organisations intéressées sur la contribution qu'effectue l'Académie à l'enseignement, à l'étude, à la diffusion et à une compréhension plus large du droit international, et leur recommande de subventionner les programmes de l'Académie. La résolution la plus récente de l'Assemblée générale à cet effet est A/RES/75/557 du 13 novembre 2018, dont les paragraphes 23 et 24 mentionnent spécifiquement l'Académie.

L'Académie a recueilli les contributions volontaires de 20 pays en 2018. Ces contributions ont été très appréciées.



5.2. États contributeurs

En 2018, les activités de l'Académie ont reçu le généreux soutien des États suivants :

- Allemagne
- Belgique – Fédération Wallonie-Bruxelles
- Chili
- Chine
- Chypre
- Danemark
- Inde
- Italie
- Japon
- Jordanie
- Koweït
- Pérou
- Philippines
- Pologne
- Qatar
- République de Corée
- Singapour
- Suède
- Thaïlande
- Turquie

5.3. Donateurs de bourse

Les donateurs mentionnés ci-dessous ont généreusement alloué des bourses à l'Académie permettant aux bénéficiaires sélectionnés d'assister aux cours d'été de 2018.

États :

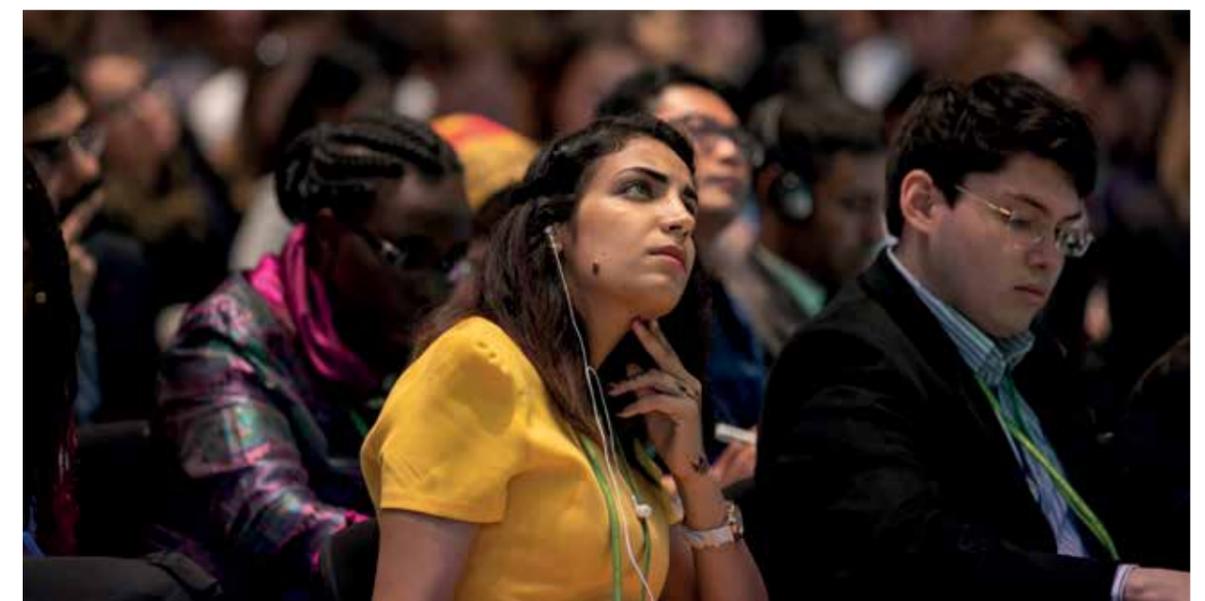
- Autriche : **2** bourses
- Belgique - Wallonie-Bruxelles International : **2** bourses
- Israël - bourses en mémoire du professeur Shabtai Rosenne : **5** bourses
- Jordanie : **4** bourses
- Suisse - bourses Emer de Vattel : **12** bourses
- Thaïlande : **2** bourses

Institutions :

- Académie de droit international de La Haye (Pays-Bas) : **18** bourses
- Clubs Rotary de La Haye (Pays-Bas) : **5** bourses
- École doctorale de droit international de l'Université Paris 1 (France) : **2** bourses
- Éditions A. Pedone (France) : **1** bourse
- Fondation Lutfia Rabbani - bourses pour le droit international en mémoire de M. Pieter Vreede (Pays-Bas) : **3** bourses
- Organisation internationale de la Francophonie - OIF (France) : **5** bourses
- SHELL (Pays-Bas) : **6** bourses
- Société française pour le droit international - SFDI (France) : **2** bourses
- Stichting ter bevordering van internationaal privaatrechtelijk onderzoek - Fondation STIP (Pays-Bas) : **15** bourses
- Ville de La Haye (Pays-Bas) : **6** bourses

Personnalités :

- G. Bastid-Burdeau (France) - bourse en mémoire de J. Basdevant : **1** bourse
- B. et C. Bot (Pays-Bas) : **1** bourse
- Ch. N. Brower (États Unis) : **1** bourse
- Dame R. Higgins (Royaume Uni) : **1** bourse
- Prof. Kanehara (Japon) : **1** bourse
- P. J. Kuijper (Pays-Bas) - bourses en mémoire du professeur van Panhuys : **10** bourses
- L. Malintoppi (Italie) - bourse en mémoire du professeur A. et Mme P. Malintoppi : **1** bourse
- B. Roth (France) - bourse en mémoire de E. Frankenstein : **1** bourse





6. La bibliothèque du Palais de la Paix

La bibliothèque du Palais de la Paix est un outil indispensable aux participants des programmes de l'Académie. En effet, pendant les cours d'été, la bibliothèque du Palais de la Paix remplit la fonction de bibliothèque de l'Académie de La Haye.

En 2018, la bibliothèque a fourni aux auditeurs des bibliographies en ligne reprenant les ouvrages, documents juridiques pertinents et lectures conseillés par les professeurs donnant cours à l'Académie. La disponibilité de ces ressources juridiques, rendues accessibles grâce à Internet aux utilisateurs proches et lointains, a permis aux auditeurs de se préparer aux sessions en avance. Chaque été, conformément à la tradition, les horaires d'ouverture de la librairie sont délibérément étendus pendant les cours, les jours ouvrés et les samedis.

La bibliothèque du Palais de la Paix offre également son soutien au travail effectué par le Centre d'étude et de recherche. En 2018 elle a produit la bibliographie initiale utilisée par les directeurs et les participants pour leurs recherches en matière des inspections internationales et a facilité, en outre, le travail des chercheurs en leur offrant l'accès à sa riche collection d'ouvrages pendant leur séjour à La Haye.

Enfin, la bibliothèque a également fourni aux participants les travaux de lectures prescrits par les professeurs du programme extérieur et le cours avancé de droit international pénal.

Annexe 1. Affiche des Cours d'été 2018



ACADÉMIE DE DROIT INTERNATIONAL DE LA HAYE 2018

Curatorium :
 Prof. Yves Daudet (Président)
 Dr. Beat W. Hess (Vice-Président)
 Juge Mohamed Bennouna
 Prof. Katharina Boele-Woelki
 Juge António A. Cançado Trindade
 Prof. Hilary Charlesworth
 Prof. Diego P. Fernández Arroyo
 Prof. Maarit Järäterä-Jareborg
 Prof. Bing Bing Jia
 Prof. Maurice Kamto
 Prof. Djamchid Momtaz
 Prof. Yuko Nishitani
 Ancien Juge Raymond Ranjeva
 Prof. Nico J. Schrijver
 Juge Linos-Alexandre Sicilianos
 Juge Peter Tomka
 Prof. Tullio Treves
 M. Peter D. Trooboff

Secrétaire général de l'Académie :
 Prof. Jean-Marc Thouvenin

COURS D'ÉTÉ

Première période : 9 - 27 juillet 2018
DROIT INTERNATIONAL PUBLIC

Deuxième période : 30 juillet - 17 août 2018
DROIT INTERNATIONAL PRIVÉ

* Conférence inaugurale La pratique du droit international	Rodman R. BUNDY Associé à Eversheds Harry Elias, Singapour	Conférence inaugurale Droit international privé et arbitrage commercial international	Jean-Michel JACQUET Professeur honoraire à l'Institut de hautes études internationales et du développement, Genève
Cours général Le droit international public à la lumière de la pratique - pour une théorie de la réalité	Alain PELLET Professeur émérite à l'Université Paris-Nanterre	* Cours général Le cadre juridique des relations commerciales internationales	Luca G. RADICATI DI BROZOLO Professeur à l'Université catholique du Sacré-Cœur, Milan
* Droit international et technologie	Carlos ESPÓSITO Professeur à l'Universidad Autónoma de Madrid	L'entreprise et les conflits internationaux de lois	Louis d'AVOUT Professeur à l'Université Paris II (Panthéon-Assas)
* La restitution à leur pays d'origine des objets culturels déplacés	Keun-Gwan LEE Professeur à l'Université nationale de Séoul	Le fondement de l'effet des jugements étrangers	Gilles CUNIBERTI Professeur à l'Université du Luxembourg
Le droit international africain et la protection des droits de l'individu	Fatsah OUGUERGOUZ Président de la Commission d'enquête des Nations Unies sur le Burundi	* La "Soft Law" dans le cadre de l'arbitrage commercial international	Felix DASSER Professeur associé à l'Université de Zurich
La réparation dans le contentieux international	Photini PAZARTZIS Professeur à l'Université nationale et capodistrienne d'Athènes	* Autonomie de la volonté et droit international de la famille	Cristina GONZÁLEZ BEILFUSS Professeur à l'Université de Barcelone
* Le régime international du climat	Lavanya RAJAMANI Professeur au Centre for Policy Research, New Delhi	* Les pays en voie de développement et le système international de la propriété intellectuelle	Ruth L. OKEDIJI Jeremiah Smith Jr. Professor à l'École de droit de Harvard
* Les immunités des Etats et des organisations internationales en droit interne	Dan SAROOSHI Professeur à l'Université d'Oxford	La méthode tripartite du droit international privé contemporain	Marc-Philippe WELLER Professeur à l'Université de Heidelberg
		* La mise en œuvre extraterritoriale des normes réglementaires	Diane Pamela WOOD Juge en chef à la Cour d'appel fédérale du septième ressort des États-Unis

* Cours donné en anglais, interprété simultanément en français.

DIRECTIONS D'ÉTUDES DESTINÉES AUX CANDIDATS AU DIPLÔME ET AUX ÉTUDIANTS DE HAUT NIVEAU

Directeurs d'études :	
<i>Section de langue anglaise :</i> Constantinos SALONIDIS, Associé principal à Foley Hoag LLP, Washington D.C.	<i>Section de langue anglaise :</i> Dulce Margarida de Jesus LOPES, Professeur à l'Université de Coimbra
<i>Section de langue française :</i> Pierre BODEAU-LIVINEC, Professeur à l'Université Paris-Nanterre	<i>Section de langue française :</i> Stéphanie FRANCO, Professeur à l'Université de Louvain

CENTRE D'ÉTUDE ET DE RECHERCHE

20 août - 7 septembre 2018

Sujet de recherche : LES INSPECTIONS INTERNATIONALES

Directeurs de recherche :
 Section de langue anglaise : Christian J. TAMS, Professeur à l'Université de Glasgow
 Section de langue française : Anne-Laure CHAUMETTE, Maître de conférences HDR à l'Université Paris-Nanterre

Académie de droit international de La Haye, Palais de la Paix, Carnegieplein 2, 2517 KJ LA HAYE, Pays-Bas

Pour toutes informations, prière de consulter le site web : <http://www.hagueacademy.nl>

Annexe 2. Conférences de l'après-midi - Cours d'été 2018

Période de droit international public :

- S.E. Abdulqawi Ahmed Yusuf, Président, Cour internationale de Justice : *The Inner Workings of the World Court for the Production of its Decisions*.
- S.E. Sergio Gerardo Ugalde Godinez, Ambassadeur du Costa Rica au Royaume des Pays-Bas : *Managing Litigation Before the ICJ*.
- S.E. Péter Kovács, Juge à la Cour pénale internationale : *International Criminal Justice Day Lecture*.
- M. René Lefeber, Conseiller juridique et Chef de la Division du droit international, Ministère des affaires étrangères des Pays-Bas : *The Practice of Multilateral Decision-Making*.
- Mme Jessica Joly-Hébert et M. Asier Garrido-Muñoz, Référéndaires à la Cour internationale de Justice : *Le travail des Juges de la CIJ*.
- M. Brooks Daly, Secrétaire général adjoint et Directeur juridique principal de la Cour permanente d'arbitrage : *The Permanent Court of Arbitration*.
- M. Philippe Lortie, Premier Secrétaire du Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé : *The Hague Conference on Private International Law*.
- M. Marko Oberg, Juriste, Tribunal spécial pour le Liban : *International Criminal Tribunals - an Insider's View*.

Période de droit international privé :

- M. Brooks Daly, Secrétaire général adjoint et Directeur juridique principal de la Cour permanente d'arbitrage : *The Permanent Court of Arbitration*.
- M. Thomas John, Attaché et Collaborateur juridique sénior du Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé : *The Hague Conference on Private International Law*.

- Mme. Florence Zaoui, Juriste à la Cour internationale de Justice : *The International Court of Justice*.

Annexe 3. Cours-Séminaires et conférences d'une heure - Programme extérieur 2018

Cours - Séminaires :

- Mme Diane Desierto, professeure, Université Notre Dame USA : *Articulation Between International Trade Law and Other International Law Rules*.
- Mme Freya Baetens, professeure, Université d'Oslo, Université de Leyde : *The Articulation between Global, Regional and Local international Trade Rules: Negotiating and Implementing International Trade Rules*.
- M. Nico Schrijver, professeur, Université de Leyde : *Non-Trade and Non-Investment Concerns in International Economic Dispute Settlement*.
- M. Pietro Franzina, professeur, Université de Ferrare : *Regulating Transnational Activity of Business Entities: Actors and Processes*.
- Mme Loretta Malintoppi, Arbitre, Essex Chambers : *Litigating International Investment Disputes*.

Conférences d'une heure :

- Mme Daphne Hong, Director-General, AGC International Affairs Division : *Singapore's Role in International Law*.
- Mme Danielle Yeow, Deputy Director-General, AGC International Affairs Division : *Mega-Regional Trade Agreements - The Way Forward ?*
- M. Luke Goh, Deputy Secretary (Trade), MTI : *An Overview of Singapore's Economic Policy*.
- M. Danny Quah, professeur, Lee Kuan Yew School of Public Policy : *Trade War ?*
- M. Jansen Calamita, Principal Research Fellow, Centre for International Law ; Mme Locknie Hsu, professeure,

Singapore Management University ; M. Ong Chin Heng, Senior State Counsel, AGC, Division des Affaires Internationales : *Investor State Dispute Settlement Reforms*.

- M. le professeur Jean-Marc Thouvenin : *Economic Sanctions*.
- Mr. Ong Keng Yong, Deputy Chairman, S Rajaratnam School of International Studies : *ASEAN Economic Integration*.
- S.E. M. Tommy Koh (Ambassadeur, Ministère des Affaires Etrangères) : *An Overview of Singapore's Foreign Policy*.
- Mme Natalie Morris-Sharma, Director for International Legal Group, Ministry of Law ; Mme Lucy Reed, Director, Centre for International Law ; Mme Koh Swee Yen, Partner, Wong Partnership : *Enforcement of Arbitral Awards and Settlement Agreements*.

Annex 4. Conférences - Cours avancé de droit international pénal 2018

- Opening Keynote : M. David Kaye, professeur, Université de Californie, Irvine School of Law, Rapporteur spécial des Nations Unies sur la promotion et la protection du droit à la liberté d'opinion et d'expression : *International Human Rights Accountability in The Digital Age*.
- Panel Discussion : M. David Kaye; M. Félim McMahon, Technology and Human Rights Program Director, Berkeley Human Rights Centre ; Mme Cristina Ribeiro, coordinatrice des enquêtes, Cour pénale internationale ; M. Nigel Povoas, Tribunal Spécial pour le Liban : *New Technologies and International Criminal Justice: Opportunities, Threats and Challenges*.
- M. Gilles Dutertre, Premier substitut du procureur, Cour pénale internationale : *International Criminal Law and New Technologies: An ICC Perspective*.

- Mme Teresa Magno, Vice-Présidente de l'équipe cybercriminalité, Eurojust : *Cybercrime and Electronic Evidence: Experiences from Practice*.
- Mme Alexa Koenig, Executive Director, Berkeley Human Rights Centre ; M. Félim McMahon, Technology and Human Rights Program Director, Berkeley Human Rights Centre : *Human Rights Fact-Finding and Collection of Open-Source Material*.
- M. Göran Sluiter, professeur, Université d'Amsterdam : *New Technologies and Procedural Challenges (Evidence, Due Process)*.
- Mme Alexa Koenig et Mme Lindsay Freeman, Berkeley Human Rights Centre ; M. Virgil Ivan-Cucu, EUROMED Justice : *Guidelines on Treatment of Open Source Evidence: State-of-the Art*.
- Mme Emma Irving, Université de Leyde : *Role and Responsibilities of Social Media Providers*.
- M. William Wiley, Directeur, Commission internationale pour la justice et la responsabilité (CIJA) : *Privatization of Fact-Finding and Investigative Bodies - Insights from Practice*.
- M. Nick Waters, Analyste Open Source et auteur, Bellingcat : *Open Source Investigation: Role and Experiences of Bellingcat*.
- Mme Michelle Jarvis, Directrice adjointe, IILM : *Experiences of the International, Impartial and Independent Mechanism on Syria (IIIM)*.
- M. Mark Pieth, professeur, Université de Bâle : *Changing Law on Extradition and Mutual Legal Assistance*.
- M. Theodore Christakis, professeur, Université Grenoble Alpes, IUF, Conseil numérique français : *Criminal Investigations in a Digital World and Challenges for International Law: From Mutual Legal Assistance to Data Sharing Agreements ?*